

Benjamin PUJOL-CAPDEVIELLE
Céline SEMPE

28 Place du Marché
Brauhauban
B.P 836
65008 TARBES Cedex
Tél : 05.62.34.32.65
Fax : 05.62.51.27.72

office65003.tarbes@notaires.fr

ATTESTATION

JE SOUSSIGNE Maître Benjamin PUJOL-CAPDEVIELLE Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée «Benjamin PUJOL-CAPDEVIELLE et Céline SEMPE, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à TARBES (65000) 28 Place du Marché Brauhauban , atteste être chargé du règlement de la succession de :

PERSONNE DECEDEE

Monsieur Daniel Alain **MOROS**, en son vivant retraité, époux de Madame Annie Dolorès Jeanne **BOURDIEU**, demeurant à IBOS (65420) 8 impasse Despailles Né à TARBES (65000), le 20 décembre 1946 Marié à la mairie de TARBES (65000) le 22 mars 1969 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification De nationalité française Résident au sens de la réglementation fiscale.

Décédé à TARBES (65000) (FRANCE), le 18 février 2015

Donation entre époux

Aux termes d'un acte reçu par Maître Louis PUJOL-CAPDEVIELLE, notaire à TARBES, le 13 mars 1972, et conformément aux dispositions de l'article 1094-1 du Code civil, Monsieur **MOROS** Daniel a fait donation au profit de son conjoint qui a accepté : soit de la pleine propriété de la quotité disponible ordinaire, soit d'un quart en pleine propriété et de trois quarts en usufruit, soit de l'usufruit, de tous les biens composant sa succession, le tout à son choix exclusif.

Dévolution Successorale

La dévolution successorale s'établit comme suit :

Conjoint survivant

Madame Annie Dolorès Jeanne **BOURDIEU**, retraitée, demeurant à IBOS (65420) 8 impasse Despailles Née à TARBES (65000), le 15 juin 1949 Veuve de Monsieur Daniel Alain **MOROS** De nationalité française Résidente au sens de la réglementation fiscale.

- Commune en biens ainsi qu'il est indiqué ci-dessus.
- Bénéficiaire légale, à son choix exclusif, en vertu de l'article 757 du Code civil, du quart en toute propriété de l'universalité des biens et droits mobiliers et immobiliers composant la succession ou de l'usufruit de l'universalité des biens et droits mobiliers et immobiliers existants au jour de l'ouverture de la succession
- Bénéficiaire d'un droit de jouissance gratuite pendant une année à compter du décès sur le logement que les époux occupaient effectivement à titre de résidence principale au jour du décès, conformément aux dispositions de l'article 763 du Code civil

- Bénéficiaire d'un droit d'habitation viager sur le logement que le conjoint occupe à titre d'habitation principale et d'un droit d'usage viager sur le mobilier le garnissant, dans les conditions et conformément aux dispositions de l'article 764 du Code civil

- Donataire en vertu de l'acte sus-énoncé

Héritiers

1^{er} Monsieur Denis André René **MOROS**, peintre décorateur, demeurant à TARBES (65000) 75 rue Georges Lassalle à TARBES (65000) le 25 août 1969 Célibataire Non lié par un pacte civil de solidarité De nationalité française Résident au sens de la réglementation fiscale.

Son fils issu de son union avec son conjoint survivant

2^o Monsieur Pascal François Francis **MOROS**, sans profession, demeurant à PAU (64000) 64 avenue du Général Leclerc Résidence Norman Prince Né à TARBES (65000) le 24 février 1972 Célibataire Non lié par un pacte civil de solidarité De nationalité française Résident au sens de la réglementation fiscale Placé sous le régime de la curatelle renforcée ainsi qu'il résulte d'un jugement rendu par le Juge des Tutelles du Tribunal d'instance de PAU en date du 28 avril 2014, devenu définitif.

Son fils issu de son union avec le conjoint survivant

Habiles à se dire et porter héritiers ensemble pour le tout ou chacun pour moitié (1/2), sauf à tenir compte des droits du conjoint survivant

QUALITES HEREDITAIRES

Madame Annie **BOURDIEU** a la qualité d'épouse de Monsieur Daniel **MOROS**.

Monsieur Denis **MOROS** et Monsieur Pascal **MOROS** sont habiles à se dire et porter héritiers de Monsieur Daniel **MOROS** leur père susnommé.

L'acte de notoriété constatant cette dévolution successorale a été reçu par Office Notarial 28 Place du Marché Brauhauban, le 18 juin 2015.

La personne décédée possédait un véhicule automobile de marque PEUGEOT, de type MPE5101KH694 mis en circulation le 3 mai 2001, immatriculé sous le numéro 3935 RR 65.

EN FOI DE QUOI, j'ai délivré la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT A TARBES
Le 7 juillet 2015.

PO / Me Benjamin PUJOL-CAPDEVIELLE
Mme Florence RICAUD-LAURINE

